

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENTE DE MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE DE SOA

B.P. 25 SOA, Tél : 222.19.30.47/222.32.20.54

Email : communesoay@yahoo.fr

N°Contribuable : M 015912264512 Z

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Work Fatherland

CENTER REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

SOA COUNCIL

P.O. BOX / tél: 222.19.30.47/222.32.20.54

Email : communesoay@yahoo.fr

N°Contribuable : M 015912264512 Z

ADDITIF N°004/AD/C-SOA/BMP/2025 DU 15 AVRIL 2025

RELATIF A L'APPEL D'OFFRES N°04/AONO/C-SOA/CIPM/2025 DU 18 MARS 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE MARCHE AU CARREFOUR EBOGO IV (LOT I), LA CONSTRUCTION D'UNE CASE COMMUNAUTAIRE A ABONDO (LOT II) ET LA CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DE L'ABATTOIR MUNICIPAL DE SOA (LOT III) DANS LA COMMUNE DE SOA,
DEPARTEMENTE DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE

Cet additif porte sur :

- la modification des critères éliminatoires ;
- la modification de la date de remise des offres et d'ouverture des plis ;
- la modification de la grille d'évaluation.

I- Modification des critères éliminatoires

Au lieu de :
(Ancien/old)

Description de la Disposition du RPAO

1. L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après :

Les critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- a. L'absence ou la non-conformité de toute autre pièce administrative sera l'objet d'un rejet de l'offre passé le délai de 48 heures accordé au soumissionnaire (cf. art 92 al. 9 du Code des Marchés Publics) ;
- b. L'absence ou la non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- c. des fausses déclarations ou pièces falsifiées.
- d. La note technique inférieure au seuil minimal requis de 85% d'éléments positifs (soit au moins 17 éléments Oui sur 20) selon la Grille de Notation du RPAO ;
- e. N'avoir jamais exécuté un marché similaire dans les trois dernières années ;
- f. Attestation de capacité financière inférieure à vingt millions (20 000 000) de Francs CFA pour les lots 1 et 3 et dix millions (10 000 000) de Francs CFA pour le lot 2.
- g. Offre financière incomplète ;
- h. Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- i. Absence du sous détail des prix.
- j. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée
- k. Absence de la Charte d'Intégrité ;
- l. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier

Références
du RGAO

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
29	<p><i>L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci après :</i></p> <p><i>Les critères éliminatoires</i></p> <p>Il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. L'absence ou la non-conformité de toute autre pièce administrative sera l'objet d'un rejet de l'offre passé le délai de 48 heures accordé au soumissionnaire (cf. art 92 al. 9 du Code des Marchés Publics) ; b. L'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ; c. des fausses déclarations ou pièces falsifiées. d. La note technique inférieure au seuil minimal requis de 76% d'éléments positifs (soit au moins 13 éléments Oui sur 17) selon la Grille de Notation du RPAO ; e. L'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (Outilage de menuiserie, Outilage de maçonnerie) ; f. Offre financière incomplète ; g. Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ; h. Absence du sous détail des prix. i. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée j. Absence de la Charte d'Intégrité ; k. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier

II- Modification de la date de remise des offres et d'ouverture des plis

	Au lieu de : (Ancien/old)
20.1	<p>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : 14 Avril 2025 Heure : 12 heures, heure locale (GMT/UTC + 1).</p>
25.1	<p><i>L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 14 Avril 2025 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Soa dans le Bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés, porte 109, 1^{er} étage de l'Hôtel de ville de Soa.</i></p>
	<i>Lire plutôt : (Nouveau/new)</i>
20.1	<p>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : 23 Avril 2025 Heure : 12 heures, heure locale (GMT/UTC + 1).</p>
25.1	<p><i>L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 23 Avril 2025 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Soa dans le Bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés, porte 109, 1^{er} étage de l'Hôtel de ville de Soa.</i></p>

III- Modification de la grille d'évaluation

	Au lieu de : (Ancien/old)
	ENTREPRISE
	RAPPEL DES CRITERES ELIMINATOIRES
a.	1.L'absence ou la non-conformité de toute autre pièce administrative sera l'objet d'un rejet de l'offre passé le délai de 48 heures accordé au soumissionnaire (cf. art 92 al. 9 du Code des Marchés Publics)
b.	L'absence ou la non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis
c.	des fausses déclarations ou pièces falsifiées
d.	La note technique inférieure au seuil minimal requis de 85% d'éléments positifs (soit au moins 17 éléments Oui sur 20) selon la Grille de Notation en annexe

e.	N'avoir jamais exécuté un marché similaire d'aménagement des VRD au cours des trois dernières années
f.	Attestation de capacité financière inférieure à vingt millions (20 000 000) de Francs CFA pour les lots 1 et 3 et dix millions (10 000 000) de Francs CFA pour le lot 2.
g.	Offre financière incomplète
h.	Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié
i.	Absence du sous détail des prix
j.	de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée
k.	Absence de la charte d'intégrité
l.	Absence de déclaration de non abandon de chantier

RAPPEL DES CRITERES ESSENTIELS

- A. la présentation de l'offre ;
- B. les références du soumissionnaire ;
- C. la situation financière
- D. Qualification et expérience du personnel
- E. Moyens logistiques
- F. Méthodologie
- G. Les preuves d'acceptation des conditions du marché

A. LA PRESENTATION DE L'OFFRE

Lisibilité, pièces dans l'ordre du RPAO, sommaires, intercalaire de couleur, pagination. Evaluation	Oui	Non
--	-----	-----

B. LES REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE :

- Les justificatifs des références comprennent notamment :
 - Les contrats (première et dernière page enregistrée) accompagnés des ordres de services y relatifs;
 - Les procès-verbaux de réception (provisoire ou définitive) pour chaque contrat
- L'absence d'une des pièces sus évoquées entraînera la non prise en compte de la référence présentée.

- + Expérience générale en travaux

Expérience dans les marchés de travaux : trois (03) marchés exécutés à titre d'entrepreneur au cours des trois (03) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions.

- + Expérience spécifique en travaux similaires (à ceux de l'Appel d'Offres)

Avoir effectivement exécuté de manière satisfaisante et achevé pour l'essentiel, en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au moins trois (03) marchés similaires aux travaux d'aménagement des VRD au cours des trois (03) dernières années avec une valeur minimale de 22 500 000 FCFA pour le lot 1, 17 250 000 pour le lot 2 et 18 825 000 pour le lot 3.

La similitude portera sur la taille physique la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques.

C. LA SITUATION FINANCIERE

Chiffre d'affaire des trois (03) dernières années au moins 30 000 000FCFA (trente millions) Francs CFA EVALUATION	Oui	Non
--	-----	-----

D. QUALIFICATION ET EXPERIENCE DU PERSONNEL

1) Conducteur des travaux

Justifier la possession dans son personnel d'un conducteur des travaux ayant une qualification d'ingénieur de génie civil et d'une expérience générale d'au moins cinq (05) ans dans les travaux et d'une expérience spécifique en termes de projet d'au moins trois (03) ans dans le domaine. (Joindre comme justificatif : une copie certifiée du diplôme, une attestation de présentation de l'original dudit diplôme, un CV daté et signé, une copie de la CNI certifiée, attestation de disponibilité signée par le concerné)

2) Chef chantier

Justifier la possession dans son personnel d'un chef chantier titulaire d'un brevet de technicien supérieur en génie civil et d'une expérience générale d'au moins cinq (05) ans dans les travaux et d'une expérience spécifique en termes de projet d'au moins trois (03) ans dans le domaine (joindre comme justificatif : une copie certifiée du diplôme, attestation de présentation de l'original du diplôme, un cv daté et signé, une copie de la carte nationale d'identité certifiée, attestation de disponibilité signée par le concerné).

3) Chauffeur

Oui	Non
-----	-----

Justifier la possession dans son personnel d'un chauffeur pick up ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans les missions similaires. (Joindre comme justificatif : certificat de travail, Copie de la Carte Nationale d'Identité certifiée et un cv daté et signé, permis de conduire certifié du concerné)

EVALUATION

NB : Les certifications sont faites par l'autorité administrative compétente (sous-préfet, préfet...). La non prise en compte d'un élément du personnel sus-évoqué entraînera la non prise en compte du personnel présenté

F. MOYENS LOGISTIQUES

Joindre les photocopies légalisées des cartes grises ou l'attestation de mise à disposition accompagnée de la carte grise certifiée du propriétaire pour le matériel roulant ou d'un contrat de location et une facture d'achat pour l'outillage.

Outilage de maçonnerie (simple liste) (propriétaire)	Qui	Non
Outilage de menuiserie (simple liste) (propriétaire)	Qui	Non
Outilage de ferrailage (simple liste) (propriétaire))	Qui	Non
01 véhicule de liaison pick-up (carte grise) (propriétaire)	Qui	Non

EVALUATION

F. METHODOLOGIE

Ce critère est rempli si les exigences ci-après sont satisfaites

1- Existence d'un rapport de visite des lieux signé du soumissionnaire	Qui	Non
2- Attestation sur l'honneur de non abandon de chantier au cours des trois (03) dernières années ;	Qui	Non
3- Présence d'une méthodologie d'exécution des travaux ;	Qui	Non
4--Mesures de protection environnementale et sociale	Qui	Non
5-- Approvisionnement en matériaux de chantier	Qui	Non
6- Politique d'utilisation de la main d'œuvre locale	Qui	Non
7- Mécanisme de contrôle interne et planning d'exécution	Qui	Non

EVALUATION

G. LES PREUVES D'ACCEPTATIONS DES CONDITIONS DU MARCHÉ

Les soumissionnaires devront présenter les copies dûment paraphées et signées avec la mention « lu et approuvé », des documents à caractères administratif et technique régissant le marché ci-après:

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP)	Qui	Non
Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP)	Qui	Non

TOTAL DE OUI OBTENU SUR 20 OUI LE SOUMISSIONNAIRE A-T-IL VALIDE TOUS LES CRITERES ESSENTIELS ?

17 OUI /20 soit 85%

Lire plutôt :
(Nouveau/new)

ENTREPRISE

RAPPEL DES CRITERES ELIMINATOIRES

- a. L'absence ou la non-conformité de toute autre pièce administrative sera l'objet d'un rejet de l'offre passé le délai de 48 heures accordé au soumissionnaire (cf. art 92 al. 9 du Code des Marchés Publics)
- b. L'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis
- c. des fausses déclarations ou pièces falsifiées
- d. La note technique inférieure au seuil minimal requis de 76% d'éléments positifs (soit au moins 13 éléments Oui sur 17) selon la Grille de Notation en annexe

- | | |
|----|--|
| e. | L'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (Outilage de menuiserie, Outilage de maçonnerie); |
| f. | Offre financière incomplète |
| g. | Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié |
| h. | Absence du sous détail des prix |
| i. | de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée |
| j. | Absence de la charte d'intégrité |
| k. | Absence de déclaration de non abandon de chantier |

RAPPEL DES CRITERES ESSENTIELS

- | | |
|----|--|
| A. | la présentation de l'offre ; |
| B. | les références du soumissionnaire ; |
| C. | la situation financière |
| D. | Qualification et expérience du personnel |
| E. | Moyens logistiques |
| F. | Méthodologie |
| G. | Les preuves d'acceptation des conditions du marché |

II. LA PRESENTATION DE L'OFFRE

Visibilité, pièces dans l'ordre du RPAQ, sommaires, intercalaire de couleur, pagination,
Evaluation

Qui Non

I. LES REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE :

- Les justificatifs des références comprennent notamment :
 - Les contrats (première et dernière page enregistrée) accompagnés des ordres de services y relatifs;
 - Les procès-verbaux de réception (provisoire ou définitive) pour chaque contrat
- L'absence d'une des pièces sus évoquées entraînera la non prise en compte de la référence présentée.

+ Expérience générale en travaux

Qui Non

Expérience dans les marchés de travaux : trois (03) marchés exécutés à titre d'entrepreneur au cours des trois (03) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions.

+ Expérience spécifique en travaux similaires (à ceux de l'Appel d'Offres)

Qui Non

Avoir effectivement exécuté de manière satisfaisante et achevé pour l'entrepreneur, en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au moins trois (03) marchés similaires aux travaux d'aménagement des VRI au cours des trois (03) dernières années avec une valeur minimale de 19 125 000 FCFA.

La similitude portera sur la taille physique la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques.

J. LA SITUATION FINANCIERE

Chiffre d'affaire des trois (03) dernières années au moins 30 000 000FCFA (trente millions) Francs CFA

Qui Non

EVALUATION

K. QUALIFICATION ET EXPERIENCE DU PERSONNEL.

E. Conducteur des travaux

Justifier la possession dans son personnel d'un conducteur des travaux ayant une qualification d'ingénieur de génie civil et d'une expérience générale d'au moins cinq (05) ans dans les travaux et d'une expérience spécifique en termes de projet d'au moins trois (03) ans dans le domaine. (joindre comme justificatif : une copie certifiée du diplôme, une attestation de présentation de l'original dudit diplôme, un CV daté et signé, une copie de la CNI certifiée, attestation de disponibilité signée par le concerné)

Qui Non

2) Chef chantier

Justifier la possession dans son personnel d'un chef chantier titulaire d'un brevet de technicien supérieur en génie civil et d'une expérience générale d'au moins cinq (05) ans dans les travaux et d'une expérience spécifique en termes de projet d'au moins trois (03) ans dans le domaine (joindre comme justificatif : une copie certifiée du diplôme, attestation de présentation de l'original du diplôme, un cv daté et signé, une copie de la carte nationale d'identité certifiée, attestation de disponibilité signée par le concerné)

Qui Non

EVALUATION

NB : Les certifications sont faites par l'autorité administrative compétente (sous-préfet, préfet...). La non prise en compte d'un élément du personnel sus-évoqué entraînera la non prise en compte du personnel présenté

I. MOYENS LOGISTIQUES

Joindre les photocopies légalisées des cartes grises ou l'attestation de mise à disposition accompagnée de la carte grise certifiée du propriétaire pour le matériel roulant ou d'un contrat de location et une facture d'achat pour l'outillage.

Outilage de ferrailage (simple liste)	Oui	Non
01 véhicule de liaison pick up (carte grise)	Oui	Non

ÉVALUATION

M. METHODOLOGIE

Ce critère est rempli si les exigences ci-après sont satisfaites

1- Existence d'un rapport de visite des lieux signé du soumissionnaire	Oui	Non
2- Attestation sur l'honneur de non abandon de chantier au cours des trois (03) dernières années ;	Oui	Non
3- Présence d'une méthodologie d'exécution des travaux ;	Oui	Non
4--Mesures de protection environnementale et sociale	Oui	Non
5-- Approvisionnement en matériaux de chantier	Oui	Non
6- Politique d'utilisation de la main d'œuvre locale	Oui	Non
7- Mécanisme de contrôle interne et planning d'exécution	Oui	Non

ÉVALUATION

N. LES PREUVES D'ACCEPTATIONS DES CONDITIONS DU MARCHÉ

Les soumissionnaires devront présenter les copies dûment paraphées et signées avec la mention « lu et approuvé », des documents à caractères administratif et technique régissant le marché ci-après:

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP)	Oui	Non
Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP)	Oui	Non

TOTAL DE OUI OBTENU SUR 20 OUI LE SOUMISSIONNAIRE A-T-IL VALIDE TOUS LES CRITERES ESSENTIELS ?

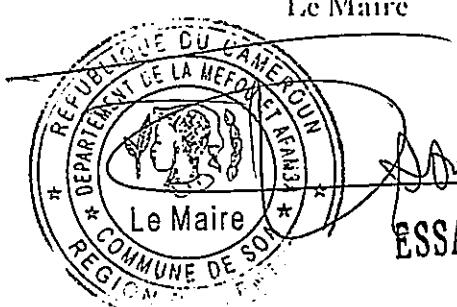
13 OUI /17 soit 76%

Le reste est sans changement, /.

Copies :

Soa, le 15 AVR 2025

Le Maire



ESSAMA EMBOLO